

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage : 13 janvier 2025

Présents : 9

Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 janvier à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Gisèle JEAN, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Catherine PAPILLIER, Michel THEVENET, Thierry PERROT, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Arlette DEVILLE,

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absent(e)s excusé(e) : Hugues MANESSE a donné pouvoir à Gisèle JEAN
Jean SOUCHAUD a donné pouvoir à Catherine PAPILLIER

Étaient absent(e)s : Armelle PAGEAUT, Lesley KOOLMAN

Secrétaire élu : Didier NIQUET

**OBJET : VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 10 DECEMBRE RELATIF
A LA DEFINITION DU CALCUL ANNUEL DU COUT
DU SERVICE INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS**

Madame le Maire présente au Conseil municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CCVG qui s'est réunie le 10 décembre 2024.

Ce rapport a pour objet :

- La révision de l'Attribution de Compensation des communes suite à l'instruction des documents d'urbanismes par le service « instruction du droit des sols » de la CCVG des 55 communes membres et la définition du mode de calcul du coût du service.

Madame le Maire donne lecture du rapport et sollicite l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la CLECT du 10 décembre 2024.

Fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, Le secrétaire,
Gisèle JEAN Didier NIQUET



AR Prefecture

086-218602035-20250120-D2025_009-DE
Reçu le 23/01/2025
Publié le 23/01/2025